

**VILLE DE  
RIORGES**

N° 4\_3

OBJET :

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **24 MAI 2018** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 25 mai 2018.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 24 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

**PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX  
ET DEPLACEMENTS**

**APPROBATION D'UNE  
CONVENTION  
D'AUTORISATION DE PASSAGE  
ET TRAVAUX EN TERRAIN  
PRIVE A CONCLURE AVEC  
MONSIEUR GARRET**

*Absents avec excuses :*

Martine SCHMÜCK, Jacky BARRAUD, *adjoints* ; Nicole AZY, Pierre BARNET, Isabelle BERTHELOT, Blandine LATHUILIERE, Andrée RICCETTI, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses :*

*Secrétaire élu pour la durée de la session : Stéphane JEVAUDAN*

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Martine SCHMÜCK	Eric MICHAUD
Jacky BARRAUD	Michelle BOUCHET
Nicole AZY	Chantal LACOUR
Pierre BARNET	Alain ASTIER
Isabelle BERTHELOT	Véronique MOUILLER
Blandine LATHUILIERE	Pascale THORAL
Andrée RICCETTI	Suzanne LACOTE
Guy CONSTANT	Jacqueline RUBLON
Patrice RIVOIRE	Martine LAROCHE-SZYMCZAK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180524-4\_3-DE

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2018

Affichage : 25/05/2018

## PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

### APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE ET TRAVAUX EN TERRAIN PRIVE A CONCLURE AVEC MONSIEUR GARRET

Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements, expose à l'assemblée :

"La ville de Riorges souhaite créer un accès à la plaine de la Rivoire depuis la rue de Saint-Alban.

Afin de rendre effectif cet accès, une intervention de la commune sur la propriété de monsieur GARRET est nécessaire. Ce dernier est propriétaire de la parcelle figurant au plan cadastral sous le numéro 114 de la section AP. Ce terrain est en proximité immédiate du projet d'habitat de la Rivoire II.

La partie aménagée, d'une superficie d'environ 240 m<sup>2</sup>, constituera un cheminement piétonnier sur lequel des engins de la commune pourront également circuler ponctuellement. Cet espace sera ultérieurement rétrocédé à la commune après arpentage par un géomètre-expert.

Il est proposé une convention entre les deux parties, permettant :

- de définir les limites d'intervention de la ville de Riorges ;
- d'engager monsieur GARRET qui donne son autorisation de passage en terrain privé pour procéder à la réalisation des travaux."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention d'autorisation de passage et de travaux en terrain privé à conclure avec monsieur GARRET, dont le projet est joint à la présente délibération ;
2. autorise le maire à la signer.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 25 mai 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

